

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 avril 2026 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELLAIR Didier, Maire.

Au moment de l'appel, Monsieur le Maire informe les Conseillers de la démission de Sylvain Fernandez-Barbosa, portant à 14 le nombre de conseillers.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents : M. BELLAIR Didier, Mme DUPLENNE Céline, Mme BOURDEAU Catherine, M. TSOUKAS Achille, Mme DOURNEL Valérie, M. PARACHOU Frédéric, Mme GRANET Christine, M. CHEMINADE Vincent, Mme MOREAU Chantal, M. GRAVIER Éric, Mme BAS Marjolaine, M. MOUSNIER Benjamin

Étaient absents : M. Laurent Ascensio, Mme Sylvie Cohen

Ont donné pouvoir : M. Laurent Ascensio, à M. BELLAIR Didier,
Mme Sylvie Cohen à Mme BOURDEAU Catherine

Secrétaire de séance : M. Vincent Cheminade

Rappel Ordre du jour

1. Vote du Compte financier Unique- Exercice 2025
 2. Affectation du résultat 2025
 3. Vote du taux des taxes locales directes- Exercice 2026
 4. Attribution des subventions de fonctionnement de droit privé- Exercice 2026
 5. Vote du Budget primitif- Exercice 2026
 6. Demande de location de la licence IV
 7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 8. Désignation d'un élu référent « Forêt/Bois »
 9. Désignation des personnes faisant partie du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF)
 10. Approbation des statuts et adhésion à l'ATD 24
 11. Choix du Logo de la Commune
- Questions diverses

1- Vote du Compte financier Unique- Exercice 2025 (Délibération n° 2026-25)
--

1-1- Election du Président de séance

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Candidature déclarée : Chantal Moreau

Résultat du vote : Unanimité

Est élue : M^{me} Chantal Moreau, présidente de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

1-2- Vote du Compte financier Unique – Exercice 2025

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la Présidente, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	Prévision budgétaire totale	972 135,00	439 808,96
	Recettes réalisées	288 482,53	453 874,84
	Restes à Réaliser	532 785,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	855 762,73	534 426,67
	Dépenses réalisées	172 973,34	308 883,74
	Restes à réaliser	662 315,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	115 509,19	144 991,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-116 372,27	94 617,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-863,08	239 608,81
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-129 530,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-130 393,08	239 608,81

Les résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Comme le prévoit le CGCT, Monsieur le Maire sort pour le vote.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Mme la présidente approuve le compte financier unique du budget pour l'année 2025.

2- Affectation du résultat 2025 (Délibération n° 2026-26)

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Les résultats du CFU se décomposent comme suit :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE
INVEST	- 116 372,27 €		115 509,19 €	662 315,00 € 532 785,00 €	- 129 530,00 €	- 130 393,08 €
FONCT	220 463,31 €	125 845,60 €	144 991,10 €			239 608,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	239 608,81 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	130 393,08 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	109 215,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	130 393,08 €

Résultat du vote : Pour : 14 Contre :0 Abstention :0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3- Vote du taux des taxes locales directes- Exercice 2026 (Délibération n° 2026-27)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est décidé de maintenir les taux au niveau de ceux de 2025.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 aux taux suivants :

- taxe d'habitation : 11.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.87 %

4- Attribution des subventions de fonctionnement de droit privé- Exercice 2026 (Délibération n° 2026-28)

Pour information, ont déjà été voté sous l'ancienne mandature :

- APE 300,00 €
- Association sportive Collège de Piégut 60,00, €

Nouvelles propositions

- Secours Populaire Français 100,00 €
- Croix Rouge Française 200,00 €
- Restos du cœur 100,00 €
- FNATH 20,00 €
- Association Sos Chats Libres 600,00 €
- UDAF 100,00 €
- FNACA 50,00 €

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention :3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les attributions de subventions de fonctionnement.

5- Vote du Budget primitif- Exercice 2026 (Délibération n° 2026-29)

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 927 853,00 € ;	Recettes : 927 853,00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 613 081,00 € ;	Recettes : 613 081,00 €

Monsieur le Maire signale que la commune de Champniers et Reilhac bénéficie, au titre de 2026, d'une fraction supplémentaire de la DSR, la fraction bourg-centre. Cette subvention est intégrée au budget primitif.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et délibéré : Approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2026.

6- Demande de location de la licence IV (Délibération n°2026-30)

A la suite de la cession du fonds de commerce de la Harpe à Madame Dawn CARTER, le nouvel exploitant souhaite louer la licence IV à la commune.

Les conditions sont les suivantes :

- Location à partir du 7 mai 2026
- Tarif par mois : 20. 00€

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la location de la licence IV à Madame Dawn CARTER à compter du 07 mai 2026 pour un loyer mensuel de 20 € par mois.

7- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (Délibération n° 2026-31)

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil établit une liste de 24 personnes qui sera transmise à la direction des impôts ; elle choisira six titulaires et 6 suppléants pour siéger à cette commission communale. La liste proposée est soumise au Conseil.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette liste.

8- Désignation d'un élu référent « Forêt/Bois »

Cette question est reportée pour 2 raisons : obligation préalable ou non d'adhérer à l'association, intérêt de cette adhésion pour la Commune.

9- Désignation des personnes faisant partie du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) (Délibération n° 2026-32)

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération. La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légales de Débroussaillage).
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

Bénévoles sous l'ancien mandat souhaitant continuer : Julien VOUDON, Fernand CHEMINADE, Alain COUSSY, Laurent ASCENSIO.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil désignent : Julien VOUDON, Fernand CHEMINADE, Alain COUSSY, Laurent ASCENSIO « bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêt » de la commune.

10- Approbation des statuts de l'ATD 24 (Délibération n° 2026-33)

L'Agence Technique Départementale est un Etablissement Public Administratif (EPA) créé entre le Département, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département qui adhèrent ou adhéreront à ses statuts.

L'ATD 24 a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier et a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches ou réalisations dans les domaines relevant de la compétence de ses membres.

La commune est adhérente depuis le 29 avril 1983. Les statuts ayant été modifiés pour 2026, il est nécessaire de les approuver.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal valide l'approbation des statuts à l'ADT 24.

11- Choix du Logo de la Commune

Afin d'actualiser les outils de communication de la Commune, il apparaît nécessaire faire évoluer le logo qui la caractérisera.

Le Maire propose 11 logos au choix. Après discussion, le Conseil choisit 4 logos.

Cette question relevant de tous les habitants, le Conseil décide de recueillir leur avis avant d'effectuer le choix définitif. Ces logos, numérotés, seront affichés avec le compte-rendu du Conseil et les habitants pourront se prononcer à la Mairie en indiquant le numéro de logo qu'ils retiennent.

Question diverses

1. Agence postale : La démission du titulaire du poste pour convenance personnelle, oblige la Mairie à effectuer un nouveau recrutement dans les formes (suppression du poste initial inadapté aux besoins actuels, création d'un nouveau poste, avis du CST, délibération en Conseil municipal, publication avis de vacance et sélection). Dans l'attente, le contrat de Mme Nadège MERLE sera reconduit pour 2 mois, pour surcroît occasionnel de travail.
2. Présentation par le Maire de plusieurs devis de travaux concernant une rampe d'accès au LAEP, les travaux de remise en état de la passerelle sur le circuit PDI PR de la boucle Périgord limousin passant sur le Trieux reliant la commune de Champniers et Reilhac et Busseroles, de Reilhac à Leymeronie.
Dans le dernier cas, la commune est en attente de nouveaux devis.
3. Randonnée de Quads : Une autorisation a été accordée à l'association Saint Jory Quad Passion pour emprunter le 16 mai prochain deux chemins communaux, venant de Saint Barthelemy de Bussière vers le Fougères en direction de Beaupommier, soit environ 1 km sur notre commune.
4. Site Institutionnel de la Mairie. L'actuel site est piraté par des annonces de jeux en ligne. Proposition de Monsieur Michel Roca d'accompagner la commune, dans le cadre d'une convention de bénévolat, dans sa démarche de transfert et refonte du site institutionnel. Sa proposition est retenue. Les membres de la commission communication et information, Chantal Moreau, Sylvie Cohen et Eric Gravier, travailleront en collaboration avec lui et en partenariat avec Rob Hoogerwaard pour le transfert de certaines données de l'ancien site. En attendant le site piraté sera fermé.
5. Une réunion départementale relative à la lutte contre le moustique tigre et les arboviroses est organisée en visio conférence le 21 avril à 14 heures. Mme Catherine Bourdeau y assistera au nom de Mme Valérie Dournel qui exprime son désir d'être référent sur ce thème.

La séance est close à 23h18.

A Champniers et Reilhac, le 15 avril 2026

Le maire, Didier BELLAIR

Le secrétaire de séance

CONSULTATION POUR CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

Réponse souhaitée avant le

Chers administrés, afin d'actualiser les outils de communication de la Commune, le Conseil municipal a proposé de faire évoluer le logo qui la caractérisera.

Cette question relève de tous les habitants aussi le Conseil a souhaité recueillir votre avis.

4 projets de logo ont été retenus, numérotés de 1 à 4. Ces logos sont affichés avec le compte-rendu du Conseil du 13 avril 2026 pour que vous puissiez vous prononcer en retournant votre choix au secrétariat de la mairie ou par Mail à:

catherine.bourdeau@champniers-et-reilhac.fr.

Mon choix de logo:

NomPrénom.....

Je choisis le logo Numéro



LOGO 1



LOGO 2



LOGO 3



LOGO 4